

Bryan: 1000e d'amende pour «refus de donner ses empreintes ADN».

Leandro: 1 an de prison avec sursis.

Kara: 4 ans de prison dont 2 avec sursis. Maintien en détention.

Ari: 5 ans de prison dont 2 ans et 6 mois avec sursis. Maintien en détention.

Thomas: 2 ans de prison dont 1 avec sursis.

Nicolas: 5 ans de prison dont 2 ans et 6 mois avec sursis.

Antonin: 5 ans de prison dont 2 avec sursis. Pas de mandat de dépôt.

Joachim: 7 ans de prison, toujours sous mandat d'arret

CONDAMNÉS SANS PREUVES.

«La gradation normale du droit, nous rappelle Maître Assous, est le soupçon, puis l'indice, puis la preuve. Ainsi s'échafaude l'enquête, ainsi se construit la vérité judiciaire, ainsi s'établissent au final les peines ou les relaxes. Au soupçon correspond la garde à vue ; à l'indice la mise en examen ; à la preuve, la peine prononcée.

Valmy, c'est rigoureusement l'inverse. C'est le Droit dé-gradé, parcouru en panique à l'envers sous la pression colossale et croisée de la colère policière (pression interne) et de l'opinion publique choquée (pression externe), laquelle reçoit vite l'amplification frénétique des réseaux sociaux (vidéo virale) derrière laquelle courent, essoufflés, les vieux vampires des médias classiques. Autrement dit, c'est la machine judiciaire sévèrement prise en étau entre sa base (les flics qui crient vengeance) et son sommet (les politiques qui vont pouvoir parader), ce sommet qui dès le lendemain, ventriloque à qui-mieux-Valls qu'on va retrouver et châtier les coupables. Mieux, qu'on les a déjà retrouvés!

Sauf qu'à ce moment-là, ils n'ont rien. Nib. Walou. Quedal. Vent et mousse. Peau de zébu. Rien, mais un rien photogénique et storytellable : les vidéos des touristes de l'émeute, les déchets des caméras de surveillance. Ça suffit pas ? Ça ne prouve rien ? À ce stade, c'est clair. Parce qu'il faut des noms, des noms tout de suite, que seule une longue enquête, inévitablement incertaine dans ses résultats, menée hors du tempo médiatique, pourrait donner.»

La suite, nous la connaissons : «Un type de la DRPP passe un coup de fil. Il balance quatre noms. Des noms de militants qu'il suit depuis un bout de temps et qu'il a vu le jour J dans la manif. Et sur cette base, juridiquement sans fondement — pure délation

policière, pure lettre de cachet new-age d'une petite main des RG — sans un soupçon de preuve, on met quatre jeunes en garde-à-vue. En garde-à-vue illégale. Si bien que le lendemain, pour donner à la procédure une assise qui lui fait cruellement défaut, on convoque le délateur anonyme, un certain T142. On le somme gentiment de cracher un témoignage. Qui servira rétroactivement de caution juridique... vingt-quatre heures après. Hop, hop, bonneteau!

Là où toute la presse se plante, continue Assous, très concentré, Le Monde en tête, est qu'elle confond le renseignement anonyme du 19 avec le témoignage officiel (mais secret) du 20. Le second pouvait justifier une garde-à-vue. Le premier invalide tout, toute la démarche, car il ne repose sur rien. Derrière, la police va empiler les procédures et multiplier les perquisitions, afin d'apporter à rebours et après-coup les fameuses preuves qui auraient pu ou dû amorcer le vrai travail d'enquête.

Dans le sillage bourbeux des approximations de T142, une armée de collègues s'activent pour orpailler les vidéos (...) ils fabriquent un golem d'indices avec de la terre vidéale, un regard cerné, des chaussures à virgule blanche et un caleçon moule-boule, un sac à dos banal, une veste jamais retrouvée et un double anneau pour les gouverner tous. Ils n'ont pas d'ADN et pas le moindre visage ? Qu'importe, c'est lui ! Il faut que ce soit lui ! Sinon le témoignage de T142 s'écroule. Et T142-le-témoin-caché, ici, décide de toute la crédibilité de la chaîne.

Par un tour de magie piteux et révélateur, le faisceau d'indices du procureur dont il précise bien au début de sa harangue qu'ils ne sont « que des indices », deviendra, en fin de réquisitoire, un « faisceau de preuves ». On hallucine.» - Alain Damasio

« On n'a jamais vu d'erreur s'écrouler faute d'une bonne image. [...] Les images existantes ne prouvent que les mensonges existants. » G. Debord